

LES AVANTAGES DU DISPOSITIF

- ▶ **UNE ÉCONOMIE DE 400 € À 700 € PAR AN** sur les frais de garde de vos enfants âgés de moins de 6 ans. Cette aide est exonérée d'impôt sur le revenu⁶⁾.
- ▶ Pour les agents en situation monoparentale (parents isolés), le montant annuel de l'aide, en année pleine, est de 265, 480 ou 840 €.
- ▶ **UNE AIDE CUMULABLE AVEC LES PRESTATIONS LÉGALES** versées par la CAF.
- ▶ **UN COMPTE PERSONNEL SUR INTERNET** pour rechercher un prestataire et payer vos intervenants.
- ▶ **UNE ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE À VOTRE DISPOSITION.** Des conseillers spécialisés dans la garde d'enfants sont à votre écoute pour vous renseigner sur l'utilisation du Ticket CESU et pour rechercher le prestataire le plus adapté à votre demande.



PLUS SIMPLE,

CHOISISSEZ LE TICKET CESU ONLINE

Le montant de vos droits en Ticket CESU est directement crédité sur votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU, accessible sur www.cesu-fonctionpublique.fr

- ▶ **PLUS SIMPLE**, vous réglez votre intervenant sur internet en 3 clics.
- ▶ **PLUS PRÉCIS**, vous réglez la prestation au centime près.
- ▶ **PLUS RAPIDE**, votre intervenant dispose du règlement sous 24h sur son compte.
- ▶ **PLUS SÛR**, vous évitez tout risque de perte ou de vol de vos tickets.
- ▶ **PLUS ÉCOLOGIQUE**, vous réduisez la consommation de papier.

Pour obtenir le Ticket CESU Online, n'oubliez pas de cocher sur le formulaire de demande la case prévue à cet effet.

Ce mode de paiement sur internet n'est actuellement utilisable que pour payer un(e) assistant(e) maternel(le) ou un autre intervenant pour la garde d'enfant dont vous êtes l'employeur direct.



6. Dans la limite de 1 830 € d'aides au titre des services à la personne par an et par bénéficiaire.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour plus d'informations sur le dispositif Ticket CESU -- garde d'enfant de moins de 6 ans et faire votre demande, connectez-vous sur le site :



www.cesu-fonctionpublique.fr



Remplissez directement en ligne votre dossier ou bien envoyez votre dossier complet à :

Ticket CESU – garde d'enfant 0-6 ans
TSA 60023
93736 BOBIGNY CEDEX 9

Contactez notre assistance téléphonique au :
01 74 31 91 06 du lundi au vendredi de 9h à 20h

Sites utiles :

www.fonction-publique.gouv.fr
www.servicelapersonne.gouv.fr
www.pajemploi.urssaf.fr



Ticket CESU



PEFC® 10-31-1328 / Certifié PEFC / pefc-france.org
DCAFP - Bercy 75 572 Paris Cedex 12 - Ticket CESU est émis par la société EDVRENED FRANCE, S.A.S. au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé : Immeuble Columbus, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff - 393.365.135 R.C.S. Nanterre - TVA Intra Communautaire : FR 13 393 365 135. Crédit photos : Shutterstock - 12/14.

Ticket CESU



AGENTS DE L'ÉTAT
VOTRE EMPLOYEUR PARTICIPE AUX
FRAIS DE GARDE DE VOS ENFANTS
DE MOINS DE 6 ANS*

**Jusqu'à leur 6ème anniversaire*



www.cesu-fonctionpublique.fr

LE DISPOSITIF

Dans le cadre de l'action sociale interministérielle, le ministère chargé de la fonction publique a créé une **aide financière sous forme de Chèques emploi service universels** préfinancés pour les agents de l'État ayant au moins un enfant de moins de 6 ans.

Cette participation de l'État aux frais de garde d'enfants contribue également à promouvoir le développement des services à la personne.

QU'EST-CE QUE LE TICKET CESU GARDE D'ENFANT DE MOINS DE 6 ANS ?

C'est un titre spécial de paiement préfinancé par l'État qui permet de rémunérer les salariés ou organismes à qui vous faites appel pour la garde de votre enfant âgé de moins de 6 ans⁽¹⁾.

VOUS CHOISISSEZ LE MODE DE GARDE QUI VOUS CONVIENT LE MIEUX :

► une structure de garde d'enfants hors du domicile :

- pour les enfants non scolarisés : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants.
- pour les enfants scolarisés : garderie périscolaire avant et après les heures de classe.

► un salarié en emploi direct : assistant(e) maternel(le), garde à domicile, garde partagée, garde occasionnelle, baby-sitting.

► une entreprise ou une association, prestataire de services ou mandataire agréé.

LE TICKET CESU – GARDE D'ENFANT EXISTE SOUS 2 FORMES :

- **Les Ticket CESU papier** : d'une valeur de 5, 10, 15 ou 50 € et réunis en carnets, ils sont nominatifs.
- **Le Ticket CESU Online** : compte personnel et sécurisé en ligne, il remplace le carnet de CESU papier. Vous recevez vos Ticket CESU sous format « dématérialisé » sur votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU et réglez directement votre intervenant en ligne.



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF

Le Ticket CESU – garde d'enfant de moins de 6 ans⁽¹⁾ est destiné aux agents rémunérés sur le budget de l'État⁽²⁾ et sur le budget de certains établissements publics⁽³⁾. Pour en bénéficier, vous devez notamment justifier de la charge effective et permanente d'un enfant âgé de moins de 6 ans.

Toutes les conditions d'attribution de la prestation sont précisées dans la circulaire consultable sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr.

QUEL EST LE MONTANT DE VOS DROITS 2015 ?

Le montant de l'aide est fonction du revenu fiscal de référence de l'année 2013 et du nombre de parts du (des) foyer(s) fiscal(aux) des personnes ayant la charge de l'enfant⁽⁴⁾.

Pour les familles vivant en couple, l'aide est soumise à un plafond de ressources et son montant, en année pleine, est de 400 € ou 700 €.

Pour les familles monoparentales (parents isolés), l'aide est octroyée sans condition de ressources et son montant, en année pleine, est de 265 €, 480 € ou 840 €.

Le droit est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption⁽⁵⁾. Le montant de l'aide est proportionnel au nombre de mois dans l'année pendant lesquels sont remplies les conditions d'âge de l'enfant.

Exemple : les parents dont l'enfant aura 6 ans le 7 septembre 2015, pourront prétendre aux 9/12ème du montant annuel de l'aide, calculé en fonction du barème de revenus.

Attention, depuis le 1^{er} janvier, le calcul des droits dépend désormais de vos ressources et de votre situation familiale. Pour vérifier si vous êtes éligible au nouveau dispositif et connaître le montant exact de vos droits à l'aide Ticket CESU – garde d'enfant de moins de 6 ans, faites une simulation sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

1. Jusqu'à son 6^{ème} anniversaire.

2. Fonctionnaires, ouvriers d'État, agents non titulaires, magistrats, militaires affectés et/ou résidant en France métropolitaine ou dans les DOM, ainsi que leurs conjoints survivants titulaires d'une pension de réversion.

3. Cf. liste des établissements dans l'arrêté pris pour l'application de l'art. 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006, consultable sur www.cesu-fonctionpublique.fr

4. Agent de métropole ou ultramarin consultez les conditions particulières d'attribution sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr.

5. Si aucun congé de maternité n'est pris, le calcul se fait à partir de la date de naissance + 10 semaines pour le 1^{er} et 2^{ème} enfants, 18 semaines à partir du 3^{ème} et 22 en cas de naissance multiple. Si le congé d'adoption n'est pas pris, ou pris partiellement, les délais réglementaires seront fictivement appliqués.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

1 LE FORMULAIRE DE DEMANDE

NOUVEAU ► La version 100 % en ligne

Remplir le formulaire de demande directement en ligne sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr et joindre à **vos documents imprimés et signés** vos pièces justificatives en format électronique, pour une demande rapide et sans frais d'envoi.

► Ou la version papier

Vous pouvez également compléter votre formulaire papier téléchargeable sur le site ou disponible auprès de votre service ministériel d'action sociale.

Dans les 2 cas, n'oubliez pas de compléter et de joindre l'**attestation de garde à titre onéreux** (obligatoire depuis le 01/01/2012).

2 JOINDRE LES PHOTOCOPIES DES PIÈCES SUIVANTES :

- Livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).
- Avis d'impôt sur les revenus de 2013 de chaque conjoint ou concubin (toutes les pages).
- Dernière feuille de paie du demandeur (moins de trois mois) avec le code MIN lisible.

3 COMPLÉTER VOTRE DOSSIER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION FAMILIALE AVEC LES PIÈCES SUIVANTES :

- Si congé maternité ou d'adoption achevé en 2013 : attestation de reprise d'activité signée par votre service de gestion du personnel.
- Si parents séparés/divorcés avec ou sans résidence alternée : double signature du formulaire ou attestation du versement des prestations familiales ou convention/jugement du tribunal.
- Si demande de partage de l'aide : attestation spécifique disponible sur www.cesu-fonctionpublique.fr et attestation CAF de versement réparti entre les deux parents.
- Si décès du conjoint agent de l'État : titre de pension de réversion.

ET ENSUITE

Vous recevrez un courriel ou un courrier confirmant la réception de votre dossier puis un autre indiquant vos identifiants personnels pour consulter en ligne l'état d'avancement de votre dossier.

Dans un délai maximum de 2 mois après acceptation de votre dossier, vous recevrez le montant de votre aide Ticket CESU – garde d'enfant :

- **soit par La Poste, à votre domicile**, si vous avez choisi des Ticket CESU papier.
- **soit directement crédité sur votre Espace Bénéficiaire Ticket CESU**, si vous avez choisi le Ticket CESU Online.